

Etude sur les espaces naturels, agricoles et urbains (dont les formes urbaines) et la résilience du territoire, suite à des inondations sur la Dordogne girondine



1. Une étude exploratoire et innovante à l'échelle nationale.

2. La construction d'une méthodologie qui fait appel à la géographie et à l'histoire du territoire.



Etude sur les espaces naturels, agricoles et urbains (dont les formes urbaines) et la résilience du territoire, suite à des inondations sur la Dordogne girondine



3. L'élaboration d'indices de résilience distincts pour les espaces naturels, agricoles et urbains.

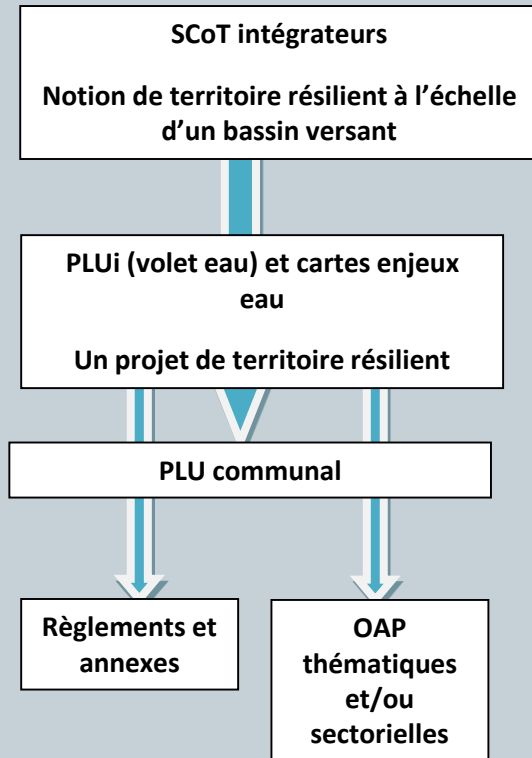
Pour les formes urbaines	Pour les espaces agricoles et naturels
1) Risques humains (mise en sécurité)	1) Impacts potentiels dans les bâtiments
2) Impacts potentiels dans les bâtiments	2) Impacts potentiels aux cultures (<i>pour les espaces agricoles</i>) OU 2) Impacts potentiels sur les espaces naturels (<i>pour les espaces naturels</i>)
3) Aménagement de l'espace	3) Service rendu /Aménagement de l'espace
4) Accessibilité de la zone inondée (en crue)	4) Dépendance de la zone aux aménagements hydrauliques
5) Gestion de crise	5) Gestion de Crise
6) Réoccupation des lieux (inondés)	6) Ruissellement pluvial
7) Culture du risque	
8) Risque de pollution	
9) Ruissellement pluvial	

 Dépasser l'approche du seul PPRI

Comment mieux prendre en compte la problématique de l'inondation dans les projets d'aménagement ?

Une des réponses possible : l'intégration de la notion de résilience dans les documents de planification

Comment introduire la notion de résilience aux inondations dans les documents de planification urbaine et les opérations d'aménagement?



1. Intégrer la notion de résilience à chaque étape d'élaboration des documents de planification (rapport de présentation, diagnostic EIE , TVB et DOO) ex

2. Identifier les points de vigilance dans les documents réglementaires (destination des constructions, d'implantations, et de volumétrie des constructions mais aussi de traitements paysagers des espaces non bâtis.

Enjeu: Améliorer la qualité de la règle d'urbanisme sur les constructions existantes et futures en zones de risque .

Comment mieux prendre en compte la problématique de l'inondation dans les projets d'aménagement ?

Une des réponses possible : l'intégration de la notion de résilience dans les documents de planification



3. Sensibiliser les élus et techniciens des territoires et proposer des préconisations au-delà du simple champs réglementaire. Quelques exemples.....

Constructions

- Interdiction de stationnement en sous sols
- Interdiction de changement de destination vers des logements
- Interdiction des souplex dans les caves
- Exigence pour tout bâtiment agricole nouveau ou en rénovation, d'un local protégé et étanche pour le stockage des produits phytosanitaires, herbicides et produits éventuellement toxiques.
- Préconisation de maisons passives « zero rejets eaux pluviales » et limitation des la surface d'emprise au sol .

Traitement du non bâti /agricole

- Liste des plantes « résilientes » et des plantes à éviter
- Pour les troupeaux imposer la création de zones élevées pour proposer des refuges
- Favoriser la mise en œuvre d'éclaircies en périphérie des boisements pour faciliter la pénétration et l'étalement des eaux
- En zone A et N il n'y a pas de réglementation des clôtures de type agricole il serait bon d'imposer un type de clôture transparente à la circulation de l'eau : haies, claire voie, ...

Equipements et réseaux

- Mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales. Traitement obligatoire des bassins (en lien avec les maisons passives)
- Assurer l'entretien des fossés de drainage et des ouvrages de régulation



Vers une production de territoires et de bâtiments plus résilients